

ASLP DU DOMAINE DES HAUTS DE VAUGRENIER

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE PROJET DE BUDGET 2020.

Destinataires:

- Messieurs Delaunay et Maria du cabinet Borne et Delaunay.
- Les représentants des lots primaires.
- Le cabinet In Extenso.

Le conseil de surveillance (CDS) a revu le projet de budget 2020 en date du 15 Janvier 2020 qui lui a été communiqué par L 'ASLP.

Le budget est d'un montant total de 3 040 096 € en baisse de 27,8 % par rapport au budget 2019 (4 208 879 €) due principalement à la facturation directe de la consommation d'eau à chaque habitation et donc de la suppression du budget « eau privée » ainsi qu'à la baisse du volume d'eau d'arrosage PCG / PCS.

Les principales variations par activité sont décrites dans le document « explications budget 2020 » en annexe au projet de budget notamment dans la dernière partie détails des investissements.

Le CDS pour sa part formule les observations et recommandations suivantes:

-L'absence d'un arrêté de compte provisoire de l'année N-1 rend la lecture du projet de budget de l'année en cours malaisée .ll serait par conséquent souhaitable d'étàblir un tel document à partir de 2021.

- Une augmentation du poste « provisions pour imprévus » actuellement de 7K € devrait être portée à 30 K € afin de pallier dans la mesure du possible des traitements comptables d'urgence pour faire face à des travaux ou interventions exceptionnels comme nous en avons connus dans le passé et qui pourraient survenir à l'avenir.

Dans la rubrique « eau » du document « budget 2020 » l'écart entre B 2020 et le R 2019 devra être ajusté après communication définitive de la répartition réelle de la consommation d'eau entre PCG et PCS et de la consommation réelle des résidents pour 2019.

-Le bail emphytéotique entre la commune et l'ASLP est en cours d'élaboration mais pour le moment aucun projet de bail n'est disponible alors que la cession du réseau d'eau à la commune et donc des installations y afférentes est en cours d'exécution. Il serait par conséquent souhaitable d'accélérer la négociation de ce bail afin qu'il puisse être signé le plus rapidement possible.

- Le club a fait part à l'ASLP de la nécessité d'effectuer des travaux de mise en conformité de la cuisine du restaurant qui d'après une premier estimation s'élèveraient à 75K €. Le CDS préconise l'exécution de ces travaux le plus rapidement possible et en tout état de cause avant la fin de l'année pour des raisons tant juridiques que sanitaires, ainsi que l'établissement de plusieurs devis pour avoir une image plus précise des travaux et coûts correspondants.

Sous réserve des observations mentionnées ci-dessus, le projet de budget 2020 nous paraît réaliste et nous demandons à l'ASLP de l'approuver.

Fait à Villeneuve Loubet le 20 Février 2020

Pour le CDS Le Président Edgar Frank